



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

# **Rapport d'activité 1999**

---

## **Conseil Général des Technologies de l'Information**

**S O M M A I R E**  
**DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 1999**

<b>I – AVANT-PROPOS DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....</b>	<b>1</b>
<b>II – PRÉSENTATION DU C.G.T.I. CRÉE PAR LE DÉCRET N° 96-1092 DU 13 DÉCEMBRE 1996.....</b>	<b>3</b>
<b>II.1 – Les missions du C.G.T.I.....</b>	<b>3</b>
➤ La compétence générale en matière de technologie de l'information	
➤ La mission d'inspection générale	
➤ La tutelle du groupe des écoles des télécommunications	
➤ La gestion du corps des ingénieurs généraux	
<b>II.2 – L'organisation du C.G.T.I.....</b>	<b>4</b>
➤ Le président et le vice-président	
➤ Le bureau du C.G.T.I.	
➤ Les sections du C.G.T.I.	
➤ Le comité de l'inspection	
➤ Le secrétaire général	
➤ L'organigramme du C.G.T.I.	
<b>III – LES EFFECTIFS DU C.G.T.I.....</b>	<b>7</b>
<b>III.1 – Situation des effectifs au 31 décembre 1999 .....</b>	<b>7</b>
<b>III.2 – Les mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier             et le 31 décembre 1999 .....</b>	<b>8</b>
<b>III.3 – La composition des sections au 31 décembre 1999.....</b>	<b>9</b>
➤ La section juridique et économique	
➤ La section scientifique et technique	
➤ La section innovation-entreprises	
<b>IV – L'ACTIVITÉ DES SECTIONS.....</b>	<b>10</b>

IV.1 – Les sections juridique – économique et scientifique – technique...	10
IV.2 – La section commune CGTI/CGM.....	12
V – L’ACTIVITÉ DU COMITÉ DE L’INSPECTION.....	14
V.1 – Les missions reprises du programme 1998 .....	14
V.2 – Les missions confiées dans le cadre du programme 1999.....	14
V.3 – Les missions nées en cours d’année 1999 .....	16
VI – LA GESTION DU CORPS DES INGÉNIEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS .....	16
VI.1 – Le Secrétariat général .....	16
VI.2 – La gestion administrative des ingénieurs .....	17
VI.3 – Le suivi des carrières et des mobilités.....	18
VI.4 – Le recrutement et la formation .....	19
VI.5 – L’évolution du statut des ingénieurs.....	19
VI.6 – Les relations sociales .....	19
VII – LA TUTELLE DU GROUPE DES ÉCOLES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS .....	20
VII.1 – Présentation .....	20
VII.2 – Les faits marquants de l’année 1999.....	22
VII.3 – Les chiffres clefs du groupe .....	25
VIII – LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRÉSENTATION.....	27

## **I - AVANT-PROPOS DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

L'année 1999 est la troisième année de fonctionnement du Conseil Général des Technologies de l'Information. Il ne peut donc avoir atteint son " régime de croisière ", si tant est qu'une telle notion puisse exister dans le domaine de la société de l'information qui nous intéresse.

Cette période annuelle a été marquée, comme la précédente, par la continuité, les axes majeurs de l'action du CGTI n'ayant pas été modifiés substantiellement :

- les sections juridique et économique, scientifique et technique ont encore travaillé essentiellement ensemble ; le développement des mobiles, celui de l'internet, ainsi qu'à La Poste l'apport des technologies de l'information et de la communication, ont particulièrement retenu leur attention ;
- la section commune CGTI/CGM " innovation et entreprise ", maintenant officialisée, a non seulement poursuivi des études importantes concernant notamment les écoles d'ingénieurs, mais aussi démultiplié son action en créant en son sein un groupe de travail formation-recherche ;
- le comité de l'Inspection a réalisé l'essentiel du programme d'action 1999, particulièrement complexe et divers, malgré la diminution, qu'on espère temporaire, de ses effectifs.

Le CGTI a marqué fortement son intérêt pour les problèmes de recherche, ce qui est, il est vrai, dans la logique de sa composition puisque notamment les responsables coordinateurs :

- du RNRT (réseau national de recherche en télécommunications) :

Jean-Pierre NOBLANC

- du RNRTL (technologie des logiciels) :

Gérard ROUCAIROL

sont membres associés du Conseil. C'est ainsi qu'une étude relative à l'Internet du futur a été co-animée par le CGTI et a permis d'orienter l'appel à projets du RNRT pour l'année 2000 sur ce thème.

Le développement de ces recherches est capital pour le maintien du rang de la France dans la société de l'information ; malgré des efforts réels, il est probable que les moyens mis en œuvre ne sont pas complètement de nature à atteindre pleinement cet objectif, pourtant indispensable.

Pour son bon fonctionnement présent et à venir, le CGTI doit voir aboutir deux réformes statutaires qui le concernent directement et pour lesquelles des textes bien élaborés existent :

- celle du statut des ingénieurs du corps des télécommunications (à la signature des ministres) ;
- celle du corps de l'inspection générale des postes et télécommunications.

Il est espéré qu'elles aboutissent rapidement, les textes encore en vigueur étant obsolètes.

En ce qui concerne le groupe des écoles des télécommunications, la période de transition fixée par la loi de 1996 - qui s'achève au 31 décembre 2000 - a été pleinement mise à profit pour la construction de l'établissement public administratif qui s'est substitué à la direction de l'enseignement supérieur de France Télécom. En particulier, l'année 1999 a vu l'aboutissement des négociations de définition du cadre de gestion des personnels, négociations longues et difficiles qui ont pu épargner au GET les conflits sociaux habituels à ce genre de mutation lourde.

Ce résultat heureux a permis au GET de lancer une large réflexion stratégique sur l'avenir des écoles, sous la houlette de Jean-Claude MERLIN, dont les résultats seront présentés en cette année 2000 aux instances ministérielles. Ainsi a notamment été mis en évidence que les besoins en ce domaine, générés par l'évolution de la société de l'information, étaient insuffisamment couverts et donc qu'il fallait prévoir un effort de croissance d'autant plus important qu'aucune pause de cette évolution n'est à prévoir à moyen, ni même à long terme.

## **II - PRESENTATION DU C.G.T.I. CREE PAR LE DECRET N° 96-1092 DU 13 DECEMBRE 1996**

La création du Conseil Général des Technologies de l'Information est un des éléments de la réforme du secteur des postes et télécommunications intervenue en 1996 et qui vise à compléter la réforme de 1990.

La réforme de 1996 comprend plusieurs volets dont les principaux sont :

- la loi de réglementation des télécommunications (LRT) qui a pour objet d'organiser un régime de concurrence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998 conformément aux accords passés au niveau de l'Union européenne ;
- le changement de statut de France Télécom, qui devient, une société anonyme.

La LRT a notamment prévu la création d'une agence nationale des fréquences et surtout d'une autorité de régulation des télécommunications et le transfert à ces organismes d'une grande part du pouvoir de réglementation antérieurement détenu par le département ministériel chargé des télécommunications. Elle a organisé, parallèlement, la reprise par l'Etat du service public d'enseignement supérieur des télécommunications, assumé jusque-là par France Télécom à titre transitoire depuis la loi de 1990, par la création du "groupe des écoles des télécommunications".

Dans ce cadre juridique, la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 du Conseil Général des Technologies de l'Information placé auprès du ministre chargé des télécommunications vise à assurer le maintien auprès du gouvernement d'une capacité d'expertise et de conseil de haut niveau, à l'image des Conseils généraux existants, dans le domaine complexe et en évolution rapide, des technologies de l'information quel que soit leur secteur d'application.

### **II.1 – Les missions du C.G.T.I.**

#### ***➤ La compétence générale en matière de technologies de l'information***

♦ Le C.G.T.I. est compétent de façon générale en matière de technologies de l'information et notamment dans les domaines des télécommunications, des postes, de l'informatique, des techniques audiovisuelles et de l'espace.

Il est, en tant que de besoin, à la disposition des ministres et secrétaires d'état chargés des secteurs qui relèvent de sa compétence.

♦ En sus des affaires sur lesquelles il doit être consulté en vertu des lois et règlements, il donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par voie ministérielle.

♦ Le C.G.T.I. est associé à l'élaboration des textes réglementaires ressortissant à ses domaines de compétences. Il contribue à la définition, à la mise en oeuvre et au contrôle des politiques de recherche publique et de normalisation technique dans ses domaines de compétences.

Il peut procéder à des enquêtes en France et à l'étranger.

♦ Le C.G.T.I. peut prendre l'initiative de présenter toutes propositions aux ministres intéressés.

#### ➤ *La mission d'inspection générale*

Un Comité de l'inspection est créé au sein du C.G.T.I.

Son président organise pour le compte du Ministre les missions d'informations, d'enquêtes, de contrôle et d'évaluation qui lui sont confiées. Il adresse les rapports du Comité au Ministre.

#### ➤ *La tutelle du groupe des écoles des télécommunications*

La tutelle technique et pédagogique du groupe des écoles des télécommunications est confiée au C.G.T.I. Ces écoles participent à l'enseignement et au développement des technologies de l'information.

#### ➤ *La gestion du Corps des ingénieurs des télécommunications*

La gestion du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications est effectuée au sein du C.G.T.I.

## **II.2 - L'organisation du C.G.T.I.**

#### ➤ *Le Président et le Vice-président*

Le C.G.T.I. est présidé par le Ministre chargé des postes et télécommunications, qui désigne un vice-président parmi les ingénieurs généraux des télécommunications ; ce vice-président est de droit président du conseil d'administration du Groupe des écoles des télécommunications.

#### ➤ *Le bureau du C.G.T.I.*

Il comprend le vice-président, les présidents de sections, le président du comité de l'inspection et le secrétaire général.

### ➤ *Les sections du C.G.T.I.*

Le C.G.T.I. comprend trois sections :

- une section juridique et économique
- une section scientifique et technique
- une section innovation-entreprises

dont les présidents sont désignés par le Ministre sur proposition du vice-président. Les membres du C.G.T.I. sont affectés dans au moins l'une des trois sections par le vice-président après avis des présidents de section.

Des personnalités, non rétribuées par le C.G.T.I., peuvent être nommées au Conseil général pour participer à ses travaux, notamment à ceux des sections ; ceci permet de mieux prendre en compte les facettes très diverses du vaste domaine des technologies de l'information.

La section « Innovation-Entreprises », commune avec le Conseil Général des Mines, a été créée officiellement le 30 mars 1999. Elle est co-présidée par un ingénieur général des mines et un ingénieur général des télécommunications.

### ➤ *Le comité de l'inspection*

Le comité de l'inspection est la formation d'inspection générale du C.G.T.I. Son président est choisi par le Ministre parmi les inspecteurs généraux.

Ses missions, planifiées principalement en un programme d'action approuvé par le Ministre, sont exposées en partie V.

### ➤ *Le secrétaire général*

Le secrétaire général est nommé par le Ministre sur proposition du vice-président parmi les ingénieurs généraux ou les ingénieurs en chef des télécommunications. Il effectue les missions qui lui sont confiées par le vice-président. Sous l'autorité du vice-président, il assure plus spécialement la gestion administrative des membres du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

Le secrétaire général actuel, M. Marc OBERLÉ, est également Administrateur Général du Groupe des Ecoles des Télécommunications, fonction très absorbante ; sa charge est donc particulièrement lourde.

### ➤ *L'organigramme du C.G.T.I.*

(voir page suivante)



### **III - LES EFFECTIFS DU C.G.T.I.**

#### **III.1 - Situation des effectifs en fonction au 31 décembre 1999**

➤ ***Vice-Président :***

*M. LESTRADE*

➤ ***14 inspecteurs généraux :***

*M. DENIAUD, Président du Comité de l'Inspection,  
M. LE CHEVILLER, Président de la section juridique et économique,  
Mme ARNAIL  
MM. BALDY, CARNEIRO,  
Mmes DEGOVE-LE DUIC, DORE, HUMBERT-MULAS,  
MM. GORICHON, MALET,  
Mme PAPEGAY,  
MM. PAULET, POMONTI, RIBAT.*

➤ ***1 inspecteur général mis à disposition :***

*M. CHENARD*

➤ ***7 ingénieurs généraux :***

*M. MERLIN, co-président de la section innovation et entreprises,  
MM. FRITZ, HELBERT, PETIPAS, PLATET, POULIQUEN, SCHWARTZ.*

➤ ***1 ingénieur en chef :***

*M. CORRÉ*

➤ ***3 administrateurs, chargés de mission :***

*MM. COURTOIS, GIRAUD, MAGNE*

➤ ***1 secrétaire général :***

*M. OBERLE, également administrateur du Groupe des Ecoles des  
Télécommunications*

➤ ***1 secrétaire général adjoint :***

*M. de WANDEL*

➤ ***13 personnels de soutien dont 7 mis à disposition***

➤ ***une cellule de gestion du corps des ingénieurs des télécommunications***

*M. TIEB, Mmes AMAROUCHE, HOCHET*

➤ ***Personnalités compétentes :***

*M. ANDRES, inspecteur général, ancien directeur général de l'administration centrale ;*

*M. BERGER, président de chambre à la Cour des Comptes ;*

*M. DELIGNE, ingénieur général des télécommunications ;*

*M. DUBOS, ingénieur général des télécommunications ;*

*M. DUPEYRON, inspecteur général des postes et télécommunications ;*

*M. GASSOT, secrétaire général de l'Institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications de l'économie (IDATE) ;*

*M. GOURVES, ancien membre de l'IGPT ;*

*M. HOUERY, ingénieur en chef des télécommunications ;*

*M. HUCHER, directeur adjoint de Cap Gemini France – division finances ;*

*M. JERPHAGNON, directeur général adjoint d'Alcatel-CIT ;*

*M. KAHN, directeur scientifique de l'INRIA ;*

*M. LABROUE, président du directoire de la société Darty ;*

*M. LOMBARD, ingénieur général des télécommunications, ancien directeur de l'administration centrale ;*

*M. METAIS, inspecteur général des postes et télécommunications ;*

*M. NOBLANC, directeur à CEA Industrie, coordinateur du RNRT ;*

*M. PETIT, ingénieur général des télécommunications, directeur général adjoint chargé de la recherche à l'Ecole Polytechnique, président de la section scientifique et technique ;*

*M. ROUCAIROL, directeur scientifique de la société Bull.*

### **III.2 - Les mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1999**

#### **➤ Départs :**

*M. BARBOUX, ingénieur général, en mars*

*M. NIZERY, ingénieur général, en juin*

*MM. DUPEYRON et ROUXEVILLE, inspecteurs généraux, en juillet*

*Mme MERTON, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, en décembre.*

#### **➤ Arrivées :**

*Mme ARNAIL, inspecteur général, en février*

*M. CORRÉ, ingénieur en chef des télécommunications, en septembre*

### III.3 - La composition des sections au 31 décembre 1999

	Section Juridique et Economique Président : Jean-Pierre LE CHEVILLER	Section Scientifique et Technique Président : Michel PETIT	Section Innovation-Entreprises Co-Président : J-C MERLIN
Mme ARNAIL	X		X
M. ANDRES	X		
M. BALDY	X		
M. BERGER	X		
M. CARNEIRO	X		
M. CHENARD	X		
Mme DEGOVE-LE DUIC	X		
M. DELIGNE		X	X
M. DENIAUD	X	X	
Mme DORE	X		
M. DUBOS		X	
M. DUPEYRON	X	X	
M. FRITZ		X	
M. GASSOT	X		
M. GORICHON		X	
M. GOURVES		X	
M. HELBERT		X	
M. HOUERY	X		
M. HUCHER		X	
Mme HUMBERT-MULAS	X		
M. JERPHAGNON		X	
M. KAHN		X	
M. LABROUE	X		
M. LE CHEVILLER	X		X
M. LOMBARD		X	
M. MALET		X	X
M. MERLIN	X	X	X
M. METAIS	X		
M. NIZERY	X	X	
M. NOBLANC		X	
M. OBERLE	X	X	X
Mme PAPEGAY	X		
M. PAULET	X		
M. PETIPAS	X	X	
M. PETIT		X	X
M. PLATET	X	X	
M. POMONTI	X	X	
M. POULIQUEN	X	X	
M. RIBAT	X	X	X
M. ROUCAIROL		X	
M. ROUXEVILLE	X		
M. SCHWARTZ		X	X

*Nota : l'appartenance à une section n'est pas un obstacle à une participation occasionnelle aux travaux de l'autre section.*

## **IV - L'ACTIVITE DES SECTIONS**

La section juridique et économique et la section scientifique et technique ont été créées au sein du C.G.T.I. par le décret du 13 décembre 1996. Structures nouvelles, les sections du C.G.T.I. organisent ensemble leurs méthodes de travail et ont lancé leurs premières études propres en 1998.

La section commune CGTI/CGM "innovation et entreprises", créée le 30 mars 1999, fonctionnait déjà en 1998.

### **IV.1 – Les sections juridique - économique et scientifique - technique**

Comme il a été évoqué plus haut, la composition des sections juridique et économique et scientifique et technique du Conseil Général des Technologies de l'Information est particulièrement originale dans l'organisation administrative de notre pays. En effet, elles réunissent des personnes qualifiées dont la formation, l'expérience et la responsabilité professionnelles les mettent en mesure d'observer la « galaxie » des technologies de l'information sous des angles divers et nécessairement complémentaires voire d'en être des opérateurs actifs.

Ainsi au sein des sections se trouvent réunis des animateurs de la recherche publique (MM. Noblanc et Roucairol, respectivement président du RNRT et du RNTL), des représentants d'organismes de recherche, de fabricants de matériels ou d'opérateurs (MM. Jerphagnon et Andrès, respectivement de CIT Alcatel et de France Télécom R&D), des laboratoires publics (M. Khan de l'INRIA), mais aussi des managers de l'industrie et des services informatiques (MM. Houéry de LUCENT France et Hucher de CAP GEMINI), du secteur des études (M. Gassot de l'IDATE), de la distribution (M. Labroue de Darty)... A cette diversité dont l'énumération n'est pas exhaustive s'ajoute la variété des parcours professionnels des inspecteurs et des ingénieurs généraux, anciens responsables de services importants certes à La Poste et à France Télécom mais aussi dans l'industrie et l'audiovisuel.

Les présidents de section se sont efforcés de tirer le meilleur de ces atouts pour d'une part éclairer des questions d'actualité et d'autre part pour répondre aux demandes d'études et d'avis du ministre ;

Ainsi les thèmes suivants ont fait l'objet d'exposés en séance plénière :

- ◆ esquisse de bilan de la nouvelle réglementation des télécommunications en Europe ;
- ◆ impact des NTIC sur la consommation des produits « grand public » ;
- ◆ l'évolution technique des réseaux : point de vue d'un systémier-équipementier ;
- ◆ un réseau sans intelligence, est-ce sérieux ?

- ◆ la labellisation des projets RNRT : critères de choix et bilan par rapport aux grandes orientations du RNRT ;
- ◆ deux éclairages sur les nouvelles formes de concurrence dans les télécommunications : les nouveaux métiers du téléphone aux Etats-Unis et les stratégies industrielles pour les mobiles de 3<sup>ème</sup> génération ;
- ◆ l'évolution de l'industrie des télécommunications ;
- ◆ l'intelligence des réseaux et la convergence vers IP ;
- ◆ la télévision interactive ;
- ◆ la politique industrielle conduite par le gouvernement américain dans le domaine des TIC.

Les études suivantes ont été conduites et pour la plupart ont fait l'objet d'un avis au ministre adopté en séance plénière :

- ◆ bilan des expériences étrangères et problématique de l'attribution aux enchères des fréquences ; adoption d'une note au ministre sur quelques aspects clés du lancement de l'UMTS : la libération des fréquences, le nombre et le principe de sélection des opérateurs, le développement des services à valeur ajoutée ;
- ◆ La Poste et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- ◆ la téléphonie sur internet ;
- ◆ l'Internet du futur, étude menée dans le cadre du RNRT.

Deux autres rapports concernant la dimension sociologique des TIC et la place des français dans les organismes internationaux qui traitent de TIC, ont fait l'objet de rapports d'étape présentés en séance plénière.

Enfin le Secrétaire d'Etat à l'Industrie a participé à la réunion mensuelle du 3 février 1999 dont l'ordre du jour était le suivant :

- ◆ réflexion sur la stratégie des différents opérateurs postaux (présentation d'un rapport de 1998) ;
- ◆ l'enfouissement des lignes et la politique des collectivités locales dans le domaine des télécommunications ;
- ◆ panorama du marché des fibres optiques nues : évaluation des pratiques commerciales et projets d'investissement le long des autoroutes et des voies navigables.

Pour l'année 2000, outre les thèmes pour lesquels des rapports d'étape ont été déjà établis, les sections du CGTI conduiront des études notamment sur les stratégies réciproques des opérateurs de télécommunications américains et européens, une réflexion sur la problématique, la méthodologie et les orientations possible du VI<sup>ème</sup> programme cadre communautaire de recherche et de développement pour les technologies de l'information (2002-2006). Enfin les investigations seront poursuivies sur l'organisation et méthodes du gouvernement américain pour le développement de la société de l'information avec notamment un accent mis sur deux thèmes : la télévision interactive et les financements destinés aux TIC aux Etats-Unis.

## **IV.2 – La section commune CGTI/CGM**

En accord avec le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, la section « Innovation et entreprises » commune au Conseil Général des Mines et au Conseil Général des Technologies de l'Information, ouverte à quelques personnalités extérieures, a commencé à fonctionner au dernier trimestre de 1997.

La section a été créée officiellement par le décret n° 99-262 du 30 mars 1999, l'arrêté du 16 septembre 1999 en a fixé l'organisation et le fonctionnement et l'arrêté du 16 septembre 1999 en a nommé les co-présidents (Jean-Michel Yolin , ingénieur général des mines, et Jean-Claude Merlin, ingénieur général des télécommunications).

Afin de comparer les pratiques des écoles des mines et des télécommunications et de renforcer les capacités de propositions de la section dans le domaine de la formation des ingénieurs, un groupe de travail « Formation » a été mis en place ; il est également ouvert à des personnalités extérieures.

Des échanges ont été initiés avec le Conseil Général du Génie Rural et des Eaux et Forêts et le Conseil Général des Ponts et Chaussées, dont les Ministères ont également la tutelle d'écoles.

La section et le groupe de travail se réunissent en alternance, sur une base mensuelle.

La section utilise elle-même les technologies de l'information et a mis en œuvre un intranet, accessible depuis l'ensemble des sites parisiens du ministère et protégé par mot de passe. Cet intranet permet d'accéder aux dates de réunion, aux ordres du jour, aux comptes rendus et aux rapports déjà examinés ; il offre un espace de travail pour les rapports en cours, référence les textes utiles sous forme de "liens" et pointe vers des sites externes en rapport avec la mission de la section.

Au cours de l'année 1999, les rapports suivants ont notamment été examinés par la section commune et le groupe de travail « Formation » :

- Les incubateurs d'entreprises technologiques ;
- La création d'entreprises dans les NTIC ;
- Internet et PME ;
- Les services aux entreprises.

Par ailleurs la section a supervisé l'activité de l'inspection thématique "développement industriel" des DRIRE. Elle a examiné à ce titre le rapport d'inspection de la DRIRE Languedoc-Roussillon.

Elle a également suivi les travaux de la Conférence des directeurs des écoles des Mines (CODEM) et ceux du Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET) sur divers aspects (Recherche, formation continue, création d'entreprises, international).

Les missions actuellement en cours concernent :

- Le rôle de l'Etat dans les infrastructures régionales de télécommunications : un rapport intermédiaire sera remis à la fin du premier semestre 2000 ;
- Edition 2000 du rapport Internet et PME : publication prévue en décembre ;
- Poursuite du travail relatif à la création d'entreprise (évolution des formations délivrées par nos écoles, création d'incubateurs,...).

Parmi les thèmes majeurs que la section envisage de traiter en 2000, citons l'étude « Grandes écoles et monde virtuel » qui devrait représenter une dimension stratégique pour les écoles des mines et des télécommunications.

## **V - L'ACTIVITE DU COMITE DE L'INSPECTION**

Le comité de l'inspection du C.G.T.I. a réalisé en 1999 comme l'année précédente un ensemble d'études dans le cadre d'un programme défini en début d'année par le ministre.

Il est à remarquer que la fonction d'inspection n'intervient que très minoritairement dans ce programme ; en conséquence, la frontière entre les activités des sections et celles du Comité de l'Inspection est devenue ténue, voire arbitraire, ce qui est susceptible d'influer sur l'organisation future des travaux au sein du CGTI.

### **V.1 - Les missions reprises du programme 1998**

- ◆ Analyse de la stratégie industrielle des principaux opérateurs et impact sur les relations avec leurs fournisseurs depuis l'ouverture du marché des services à la concurrence.
- ◆ Évaluation de la bonne adéquation des outils juridiques aux missions de contrôle dévolues à l'ANFR.
- ◆ Inventaire des besoins à moyen terme et dimensionnement du fonds de réaménagement du spectre hertzien.  
Cette étude a été regroupée avec une étude 1999 demandée par l'ANFR et consacrée à l'économie du spectre des fréquences radioélectriques.
- ◆ La possibilité d'accès aux services Internet via les réseaux de distribution d'énergie.
- ◆ Comment valoriser les infrastructures des réseaux câblés ?
- ◆ Évaluation des politiques de vente aux enchères des ressources rares.

### **V.2 - Les missions confiées dans le cadre du programme 1999**

➤ *le secteur de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication*

- ◆ Expertises des dépenses informatiques de l'Agence Nationale pour l'Emploi.
- ◆ Risques et enjeux liés aux outils de deuxième génération de veille et de recherche d'information ciblée sur Internet.
- ◆ L'impact du courrier électronique sur l'organisation du MEFI et l'amélioration du service rendu aux usagers en matière d'information.
- ◆ Mission d'évaluation du projet d'intranet interministériel ADER à la demande du SGG et de la MTIC.

➤ *le secteur postal :*

- ◆ Enjeux de la politique de l'adresse : bilan et perspectives pour La Poste ; évolution du marché concurrentiel.
- ◆ Le problème du contrôle de la régularité du contenu des messages publicitaires par La Poste et les autres distributeurs s'agissant de la publicité non adressée ou des colis.
- ◆ Rapport d'étape sur la mise en place des commissions départementales de présence postale territoriale.
- ◆ Bilan de l'application par La Poste des dispositions légales relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

➤ *le secteur des télécommunications :*

- ◆ Le contrôle du marché des terminaux dans le cadre de la nouvelle directive européenne.
- ◆ La gestion des points hauts et des sites radioélectriques.
- ◆ Economie de la gestion du spectre en France.
- ◆ Expertise sur la situation des fréquences radioélectriques et sur la délivrance des autorisations d'ouverture de réseaux de télécommunications à Mayotte.
- ◆ Création d'un Office des Postes et Télécommunications à Wallis et Futuna ?
- ◆ Veille sur le rôle des collectivités locales en matière de télécommunications.
- ◆ Comparaisons internationales sur les services spéciaux, services télématiques et Internet.
- ◆ Comment apporter une réponse appropriée aux demandes d'expertise des pays de l'Est et de l'Afrique francophone sur la réglementation des télécommunications.
- ◆ Impact de l'ouverture du marché des télécommunications sur les marchés des collectivités territoriales.

### **V.3 - Les missions nées en cours d'année 1999**

- ◆ Mission relative aux systèmes de billétique.

*Cette mission a été menée conjointement avec le Conseil Général des Ponts et Chaussées et l'IGF qui assure la diffusion.*

- ◆ Evolution du statut des télécommunications à Saint-Pierre-et-Miquelon.
- ◆ Projet de développement du réseau de téléphonie rurale dans les provinces du nord Vietnam.

*Cette mission d'expertise a été réclamée par la DREE.*

## **VI - LA GESTION DU CORPS DES INGENIEURS DES TELECOM-MUNICATIONS**

### **VI.1 - Le secrétariat général**

Outre la gestion des moyens du Conseil Général, le secrétariat général du Conseil Général des Technologies de l'Information assure la gestion individuelle et collective des personnels du corps des ingénieurs des télécommunications. A cette fin, il mène trois types d'actions :

- la gestion administrative des ingénieurs du corps,
- la gestion individuelle qui porte en particulier sur les carrières et les mobilités,
- des réflexions, des études, des consultations et des propositions portant sur la promotion et l'évolution du corps, concernant plus particulièrement la mobilité, le recrutement, la formation et de l'adaptation des textes qui régissent le corps.

L'ensemble de ces actions fait l'objet de façon habituelle de concertations avec les partenaires sociaux concernés.

Les effectifs consacrés à ces missions comprennent, outre le secrétaire général et son adjoint (qui assurent également les fonctions respectivement d'administrateur général et de directeur du développement et des affaires financières du Groupe des Ecoles des Télécommunications), trois personnes dont un cadre A qui assurent la gestion administrative des fonctionnaires du corps, et une secrétaire.

## VI.2 - La gestion administrative des ingénieurs des télécommunications

Le service de la gestion administrative des ingénieurs des télécommunications est assuré par trois personnes.

Ce service a effectué en 1999 une amélioration de son organisation et de ses outils de travail, et a vu une extension de son domaine d'intervention ; il est à noter en particulier :

- une amélioration du classement et de l'archivage des dossiers des personnels du corps des ingénieurs des télécommunications,
- une utilisation plus large des outils informatiques, étendue à de nouveaux domaines de la gestion et de la documentation,
- l'adaptation des circuits relationnels tenant compte de la nouvelle organisation de la Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration,
- une constante actualisation du réseau des différents correspondants des ministères et services de l'Etat qui accueillent des ingénieurs, de plus en plus nombreux et diversifiés,
- la fiabilisation des dossiers individuels des ingénieurs,
- la prise en charge pour le compte de différents ministères, du recouvrement des cotisations des pensions de retraite des fonctionnaires en détachement.

Les actes de gestion individuels pris en 1999 sont dénombrés ci dessous :

Nombre d'arrêtés	406
dont :	
- Recrutements	25
- Nominations IG2*	26
- Promotions IG1*	20
- Promotions IGC*	24
- Promotions IGG*	12
- Dossiers présentés à la Commission de Déontologie	24
- Retraites	23

\*IG1 grade d'ingénieur de première classe

\*IG2 grade d'ingénieur de deuxième classe

\*IGC grade d'ingénieur en chef

\*IGG grade d'ingénieur général

Un certain nombre d'actions menées en 1999 sont à souligner, en particulier :

- la résorption des dossiers non traités en raison de difficultés particulières, portant principalement sur des situations administratives passées ;
- le traitement d'un dossier contentieux complexe, qui a nécessité un important travail de consultations, de recherches jurisprudentielles et la réunion d'une CAP.

Ces actes individuels traduisent la mise en oeuvre d'actions de gestion collectives propres à l'administration du corps, il s'agit en particulier de :

- l'organisation d'actions de promotions du corps auprès des élèves de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Normale Supérieure ;

- l'organisation des recrutements selon les voies prévues par l'actuel statut du corps des ingénieurs, recrutement sur titre et par la voie de l'examen professionnel, ainsi que l'information des candidats et des services concernés ;

- la préparation et l'organisation des Commissions Administratives Paritaires pour l'avancement de grade ;

- l'information individuelle des personnels du corps des ingénieurs, notamment sur les questions de retraite, de mobilité, de rémunération et d'avancement ;

- la gestion pratique des mouvements d'ingénieurs portant notamment sur l'affectation des jeunes ingénieurs en sortie d'école, la coordination des organismes payeurs, l'information des ministères et des établissements concernés et le règlement d'éventuelles difficultés.

### **VI.3 - Le suivi des carrières et des mobilités**

L'action engagée depuis plusieurs années visant à faciliter le déploiement des ingénieurs des télécommunications s'est accentuée. L'accroissement des demandes des services qui ont sollicité le Secrétariat Général pour recruter des ingénieurs s'est encore affirmée en 1999, ce qui a nécessité un examen attentif de ces demandes et une sélection. Comme en 1997 et en 1998, il n'a pas été possible de donner satisfaction à l'ensemble de ces demandes. En 1999 93 ingénieurs ont effectué une mobilité avec changement d'employeur.

En 1999 le nombre de ministères et d'établissements de l'Etat où des ingénieurs des télécommunications exercent, a encore augmenté par rapport aux deux années précédentes. Les besoins d'ingénieurs des télécommunications exprimés par l'ensemble des administrations et services de l'Etat sont en constante augmentation. Les ministères ont reconduit en 1999 leur démarche budgétaire de transformations d'emplois pour leur permettre de recruter en position d'activité des jeunes ingénieurs en sortie d'école.

Les entretiens individuels menés par le secrétaire général avec chaque membre du corps se sont poursuivis en 1999 malgré la surcharge qu'a représenté la participation à ses autres missions, (en particulier la mise en place du cadre de gestion du personnel du Groupe des Ecoles des Télécommunications). Ces entretiens permettent de mieux répondre aux besoins de l'Etat exprimés par les différents demandeurs et d'orienter de façon plus pertinente les mobilités et les carrières. Le nombre d'entretiens individuels de carrière menés en 1999 est de près de 150, ce qui porte le nombre cumulé de ces entretiens depuis 1995 à environ 800.

#### **VI.4 - Le recrutement et la formation**

Une des missions du secrétariat général est d'adapter les caractéristiques du corps des ingénieurs des télécommunications à l'évolution des besoins de l'Etat, dans une perspective à moyen et long terme. Cette adaptation porte en particulier sur le recrutement et la formation des ingénieurs. Une modification portant sur ces points est inscrite dans le projet d'évolution du statut particulier du corps des ingénieurs des télécommunications, qui tient compte expressément de l'évolution des besoins actuels et potentiels de l'Etat et de ses services, et vise à maintenir le haut niveau de compétence du corps.

Ce projet a reçu cette année l'approbation du CTPC du ministère, l'avis du Conseil d'Etat et se trouve actuellement dans le circuit des signatures ministérielles.

A l'initiative du Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information, une mission sur la modernisation du cursus de formation initiale des ingénieurs du corps des télécommunications a été confiée à Pascal Faure, adjoint du secrétaire général. Un rapport d'étape a été déposé en fin d'année 1999, le rapport définitif devant être terminé en avril 2000.

#### **VI.5 - L'évolution du statut des ingénieurs des télécommunications**

Entrepris depuis 1996, le projet de modification du statut du corps des ingénieurs des télécommunications a fait l'objet en 1999 de consultations et mises au point complémentaires. Le secrétariat général a notamment apporté au Conseil d'Etat et aux services de la fonction publique les informations nécessaires à la mise au point du texte définitif.

#### **VI.6 - Les relations sociales**

Les personnels du corps des ingénieurs des télécommunications sont regroupés pour la majorité au sein d'une amicale qui a créé son propre syndicat, le Syndicat de l'Amicale des Ingénieurs des Télécommunications (SAIT). Ce syndicat détient 10 sièges sur 12 aux Commissions Administratives Paritaires compétentes, les deux autres sièges étant détenus par le syndicat CFDT.

Les relations avec ces syndicats et ceux qui ne sont pas représentés au sein des CAP sont constantes, les organisations syndicales sont d'une part représentées dans les différentes instances de consultations qui participent aux décisions concernant le corps des ingénieurs et en particulier celles qui portent sur les questions de recrutement et de formation. D'autre part les syndicats sont consultés individuellement à chaque occasion, ou reçus à leur demande par le secrétaire général ou le Vice-président du CGTI.

## **VII – LA TUTELLE DU GROUPE DES ECOLES DES TELECOMMUNICATIONS**

### **VII.1 – Présentation**

Le Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET) a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 1997, par décret en Conseil d'Etat en date du 27 décembre 1996, le GET est un établissement public administratif national, doté de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Industrie.

Il assure la mission de service public d'enseignement supérieur des télécommunications, auparavant exercée par l'opérateur public France Télécom.

A ce titre, et pour une période transitoire, le Groupe des Ecoles des Télécommunications abrite des personnels sous différents statuts : agents contractuels recrutés par le nouvel établissement public depuis sa création et agents France Télécom, mis à disposition jusqu'au 31 décembre 2000, date à laquelle ils devront rejoindre France Télécom ou signer un contrat avec le Groupe des Ecoles des Télécommunications.

Le Groupe est composé de trois écoles ou institut et d'un service d'administration générale.

L'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, située à Paris, forme entre autres, des ingénieurs-élèves ayant vocation à appartenir à des corps d'ingénieurs de l'Etat et, en particulier, au corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

L'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne, située à Brest, dispense en particulier des formations orientées vers l'international et les métiers technico-commerciaux. Elle contribue au développement régional.

L'Institut National des Télécommunications (INT), situé à Evry, s'affirme dans les services et systèmes de communication et traitement de l'information, des techniques aux usages. Télécom INT dispense une formation d'ingénieur, et INT Management, une formation au management et technologies, avec, comme trait commun aux deux écoles, la recherche, l'innovation et la création d'entreprises.

Chaque école bénéficie de l'autonomie pédagogique. Elle délivre, sous son appellation propre, les diplômes et titres pour lesquels elle est habilitée.

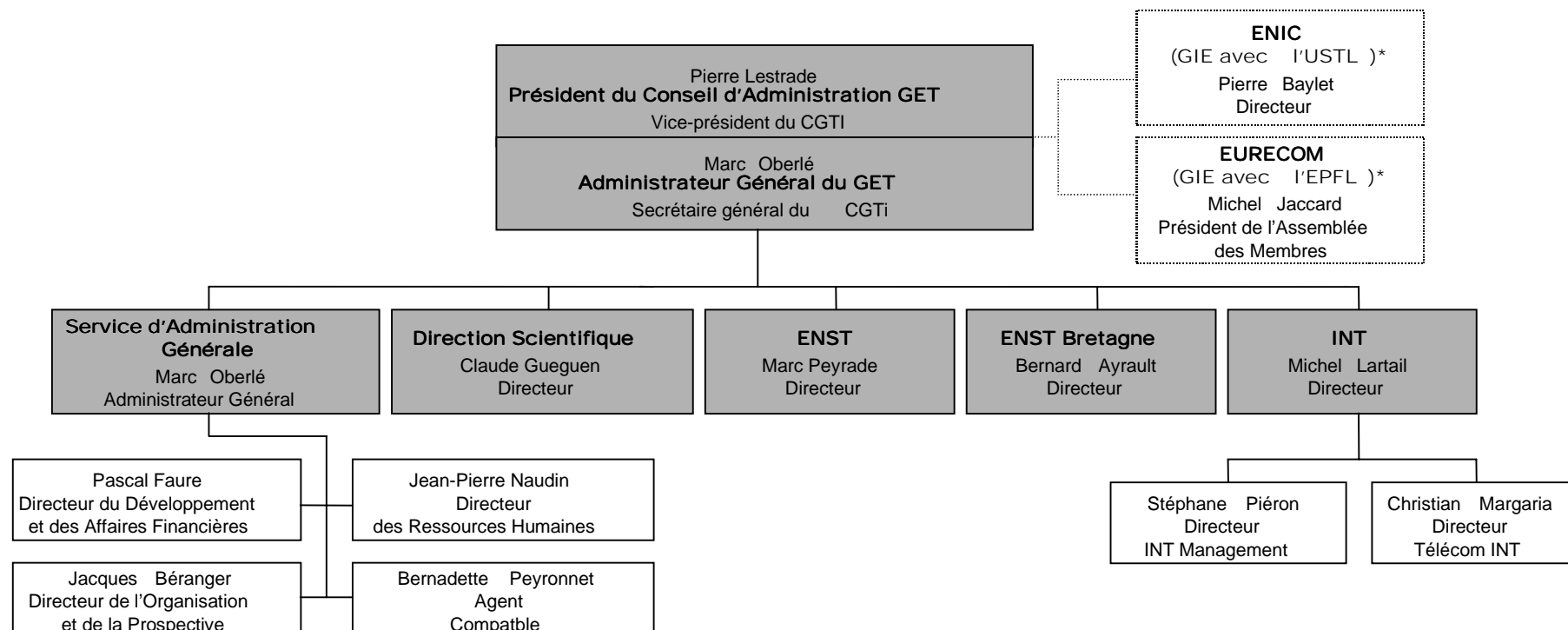
Les activités de recherche sont coordonnées par une direction scientifique groupe.

Par ailleurs le Groupe des Ecoles des Télécommunications est membre de deux GIE : l'ENIC (Ecole Nouvelle d'Ingénieurs en Communication) à Villeneuve d'Asq, en coopération avec l'Université de Lille, et l'Institut EURECOM à Sophia Antipolis en coopération avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

### **ORGANIGRAMME GET**

(voir page suivante)

# Groupe des Ecoles des Télécommunications



\* USTL : Université des Sciences et Techniques de Lille

\* EPFL : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

## **VII.2 – Les faits marquants de l’année 1999**

### **a) Mise en œuvre du cadre de gestion du personnel et début de la transposition dans ce nouveau cadre**

Depuis sa création, le Groupe des Ecoles des Télécommunications comporte d’une part des agents salariés du Groupe gérés soit sous le régime du droit du travail soit dans le cadre de contrats de droit public et, d’autre part sur des agents France Télécom mis à sa disposition. L’élaboration d’un cadre de gestion pour le Groupe des Ecoles des Télécommunications a été entreprise afin d’uniformiser la gestion des personnels et permettre aux agents France Télécom de choisir avant la date butoir du 31 décembre 2000, entre un nouveau statut au sein du Groupe des Ecoles des Télécommunications ou un retour au sein de France Télécom.

Ce début d’année 1999 a été marqué par l’achèvement du cadre de gestion du personnel et des instructions associées. Conformément au calendrier prévu, le nouveau cadre de gestion a été présenté et adopté au Conseil d’Administration du 24 mars 1999.

Dès son adoption, les dossiers de transpositions individuels ont été élaborés selon les différents statuts des agents, et transmis à tous.

Parallèlement, les instances de mise en œuvre de la transposition se sont mises en place : Commission de Transposition et Commission Consultative Paritaire.

Au 31 décembre 1999, la situation était la suivante :

- 130 agents déjà salariés du Groupe avaient signé un nouveau contrat conforme au cadre de gestion,
- 122 agents mis à disposition par France Télécom avaient signé un contrat avec le Groupe des Ecoles des Télécommunications,
- 384 agents mis à disposition par France Télécom avaient opté pour le Groupe des Ecoles des Télécommunications, leurs contrats sont en cours d’élaboration.

### **b) La réflexion stratégique du Groupe de Ecoles des Télécommunications**

Le Groupe a lancé une étude stratégique au premier semestre 1999 afin de permettre, d’une part de mieux positionner le Groupe des Ecoles des Télécommunications dans son environnement (recherche, enseignement supérieur, relations avec l’entreprise,...) à la faveur de la forte évolution du secteur porteur des technologies de l’information et de la communication (TIC), et d’autre part d’orienter son action, au plan national et international, en précisant les axes de développement.

A l’issue d’un séminaire de lancement organisé les 3 et 4 mai 1999, le directoire<sup>1</sup> du Groupe des Ecoles des Télécommunications a décidé de mettre en place un Groupe de Réflexion Stratégique (GRS), présidé par un membre du CGTI et des groupes d’approfondissement sur les thèmes prioritaires suivants : la formation continue, le

---

<sup>1</sup> Animé par le président du Conseil d’Administration, le directoire rassemble l’administrateur général et les trois directeurs d’école.

développement et la valorisation de la recherche, l'international, l'expertise pour les acteurs publics, la normalisation et l'entrepreneuriat.

Parallèlement, afin d'avoir une connaissance plus précise de son environnement, un certain nombre de personnalités éminentes du domaine des télécommunications (entreprises, enseignement supérieur, institutions nationales et internationales,...) ont été sollicitées en vue d'interviews par des membres du directoire. De plus, trois études ont été effectuées sur :

- les besoins en ingénieurs des TIC, par le cabinet Pierre Audoin Conseil (PAC),
- l'offre de formation en TIC au niveau national, européen et international, par le Comité d'Etudes sur les Formations d'Ingénieurs (CEFI),
- le fonctionnement et l'organisation d'autres groupes d'écoles existants, par la CEGOS.

Un point d'étape de l'étude stratégique Groupe des Ecoles des Télécommunications a été présenté par le président du GRS au Conseil d'Administration du 9 décembre 1999.

### **c) La recherche**

L'année 1999 a été celle de la mise en place du Conseil scientifique. Le Conseil inaugural du 25 mars a fixé la méthode de travail et le calendrier : deux séances plénières par an consacrées à l'évaluation de la recherche et à la réflexion prospective, préparées par un travail en commission en fonction des thèmes retenus.

Ainsi le Conseil du 16 décembre a examiné les activités de recherche des écoles dans le domaine des communications mobiles, après un séminaire d'une journée qui avait rassemblé les chercheurs du Groupe concernés par le sujet et des membres du Conseil, et donné lieu à une publication. Sur le même modèle, une réflexion prospective a été initiée sur le domaine des usages des TIC.

Une organisation de la recherche en projets soutenus par des crédits incitatifs a été mise en place dans le but d'améliorer l'adaptabilité aux objectifs, la réactivité des équipes et la visibilité des travaux. Ces projets, d'une durée limitée, répondent à des objectifs finalisés, et sont dotés de responsables et de moyens spécifiques. Treize projets ont été sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions, sur des critères fédératifs, scientifiques et stratégiques. La contribution du CNET (650 KF) et de la Fondation Louis Leprince Ringuet (650 KF) sur un budget total de 5,3 MF sont une première manifestation de l'effet de "levier" recherché par la création de ce dispositif.

Un pôle juridique de soutien aux activités de recherche a été créé pour assister les chercheurs lors du montage de projets et de contrats de recherche, avec la Commission européenne, le RNRT ou le monde industriel, ainsi que lors de leurs opérations de valorisation. Dans ce cadre, une politique générale du Groupe est en cours d'élaboration à la fois en matière de tarifs pour des contrats de recherche et en matière de protection et de valorisation du patrimoine scientifique et technologique des Ecoles.

#### **d) L'entrepreneuriat**

Avec la parution de la loi sur l'innovation d'une part, l'appel à projets d'incubateurs régionaux et de fonds d'amorçage d'autre part, et enfin le lancement des concours nationaux de projets de création d'entreprises innovantes, la création d'entreprise a fait l'objet d'un intérêt croissant de la part des milieux de l'enseignement supérieur et de la recherche en France en 1999.

A la demande de Monsieur Pierret, les écoles des Télécoms, de façon concertée avec les écoles des Mines, se sont toutes engagées à renforcer leur action dans ce domaine et élaborer un plan structuré de formation initiale orienté vers l'innovation et l'entrepreneuriat ainsi qu'un programme d'actions d'accompagnement à la création d'entreprise.

Le Groupes des Ecoles des Télécommunications et les écoles se sont organisés à cet effet.

L'ensemble a été présenté au conseil d'administration en juin 1999.

Une première étude relative aux incubateurs, a parallèlement accompagné les travaux du Groupe.

Dès la mi 99, de nouveaux cursus ont été mis en place dans les écoles. Ils visent la sensibilisation de tous les élèves, notamment par des témoignages, l'élaboration de projets collectifs, ainsi qu'un approfondissement au sein de filières tournées vers l'entrepreneuriat.

A l'été, l'ENST et l'INT, à l'instar de l'ENST Bretagne, disposaient d'un incubateur accueillant élèves, thésards ou jeunes anciens. De la sorte, à la fin de l'année, les porteurs de 17 projets, dont plusieurs primés au niveau national, étaient hébergés et accompagnés (pour 2 projets en 1998).

Ces résultats ont été obtenus en particulier grâce à l'apport financier de la Fondation Louis Leprince Ringuet qui a proposé dès le premier semestre 1999, l'octroi de 7 bourses pour des projets de création d'entreprises accompagnés par les écoles du Groupe des Ecoles des Télécommunications.

Ainsi, dans un temps très court, les écoles du Groupe, ont su donner une première réponse tout à fait significative à la forte demande tant du marché des NTIC que des élèves.

### VII.3 – Les chiffres clés du groupe

#### a) Les élèves :

- Formation initiale, mastères spécialisés, doctorants.

#### Effectifs inscrits au titre de l'année 1999/2000

	ENST	ENST Bretagne	Télécom INT	INT Management	ENIC	Total GET
Ingénieurs/Managers	666	599	521	410	541	2737
Mastères spécialisés	105	63	83		0	251
Thésards (01.01.00)	209	120	64		0	393
<b>Total</b>	<b>980</b>	<b>782</b>	<b>1078</b>		<b>541</b>	<b>3381</b>

<i>DEA</i>	29	23	26		0	<b>78</b>
------------	----	----	----	--	---	-----------

#### Diplômes délivrés en 1999

	ENST	ENST Bretagne	Télécom INT	INT Management	ENIC	Total GET
Ingénieurs/Managers	263	217	182	94	170	926
Mastères spécialisés	101	61	49		0	211
Doctorats	52	120	17		0	189
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>398</b>	<b>342</b>		<b>170</b>	<b>1326</b>

#### b) Les effectifs Groupe des Ecoles des Télécommunications

	ENST	ENST Br	INT	SAG	GET
Enseignants-chercheurs	138	109	154		<b>401</b>
Administratifs et techniques	163	134	131	51	<b>479</b>
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>243</b>	<b>285</b>	<b>51</b>	<b>880</b>

Le Groupe des Ecoles des Télécommunications a recruté 133 agents en contrat à durée indéterminée, dont 60 de droit public et 73 de droit privé.

Au 31 décembre 1999, le Groupe comptait 880 agents permanents pour un cadre d'emploi ouvert au budget 1999 de 929 emplois permanents.

Ce solde négatif s'explique par la difficulté à faire coïncider les mouvements vers France Télécom et les recrutements, notamment d'enseignants-chercheurs de qualité dans le contexte tendu du marché de l'emploi dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

### **c) La formation continue**

Le Groupe des Ecoles des Télécommunications a accueilli 5 692 stagiaires en formation continue dans ses écoles (y compris ENIC et EURECOM).

Le chiffre d'affaires ainsi généré a été de 39 943 KF.

Il ressort du croisement de ces chiffres que le Groupe des Ecoles des Télécommunications fait partie des 20 à 30 premiers organismes de formation (toutes catégories confondues).

Si l'on prend en compte les domaines de compétence du Groupe et le niveau des stagiaires, le Groupe des Ecoles des Télécommunications se place alors parmi les 5 premiers organismes sur le marché.

### **d) La recherche**

Le montant total des contrats de recherche du Groupe des Ecoles des Télécommunications pour l'année 1999 s'élève à : **42,6 MF**

#### **Appel d'offre RNRT 1999 :**

Sur 120 projets soumis, 36 l'ont été par le Groupe des Ecoles des Télécommunications et 44 autres l'ont été dans le cadre d'une participation des écoles du Groupe.

40 projets ont été labellisés, dont 13 projets Groupe des Ecoles des Télécommunications et 19 dans le cadre d'une participation des écoles du Groupe.

#### **5<sup>ème</sup> PCRD :**

Le Groupe des Ecoles des Télécommunications a soumis 21 projets.  
10 ont été retenus.

## **VIII - LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION**

Les membres du Conseil Général des Technologies de l'Information assurent un certain nombre de missions de conseil et de représentation de natures très variées :

### **1) Participation à des Conseils d'Administration**

- Président du Conseil d'Administration du GET (M. LESTRADE).
- Conseil d'Administration de La Poste (M. LESTRADE).
- Conseil d'Administration de France Télécom (M. LESTRADE).
- Conseil d'Administration de Télédiffusion de France (TDF) (M. LESTRADE).
- Conseil d'Administration du Conservatoire National des Arts et Métiers (M. MERLIN).
- Conseil d'Administration de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) (M. LESTRADE).
- Comité de direction de SUPELEC (M. PETIT).

### **2) Actions dans le domaine des ressources humaines**

- Commission supérieure du personnel et des affaires sociales (COSPAS) (MM. LESTRADE - LE CHEVILLER).
- Conseil de gestion du corps des administrateurs des postes et télécommunications (M. LE CHEVILLER).
- Groupe consultatif de gestion du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications (MM. LESTRADE, MERLIN et OBERLÉ).
- Commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'ING (MM. DENIAUD - LE CHEVILLER - BALDY - DUPEYRON).
- Commission d'examen des recours indemnitaires (M. LE CHEVILLER).
- Participation à des jurys de recrutement, de concours, d'examen d'aptitude... (Présidence, Vice-Présidence, examinateur...) (MM. DUPEYRON - BARBOUX – LESTRADE – MERLIN - PETIPAS).

- Présidence de l'Amicale des Administrateurs des P et T du Ministère (M. DUPEYRON).
- Médiateurs auprès du Ministère du travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle pour le règlement des conflits collectifs de travail à incidence nationale (MM. LE CHEVILLER - BARBOUX - DUPEYRON - OBERLÉ).
- Membre du Collège des Conseillers de l'Association Nationale des Directeurs et Cadres de la Fonction Personnel (M. MERLIN).

### **3) Actions dans les domaines comptable, économique et technique**

- Présidence du Comité des Investissements à caractère Economique et Social de La Poste (CIES) (M. LESTRADE).

### **4) Commissions des marchés**

- Commission centrale des marchés - section technique (en qualité de membre : M. NIZERY).
- Commission spécialisée des marchés d'approvisionnements généraux (en qualité de membre : M. PLATET ; Vice-Président : M. MALET).
- Commission consultative des marchés de La Poste (en qualité de rapporteur : MM. POULIQUEN, PAULET).
- Commission consultative des marchés de France Télécom (en qualité de rapporteur : M. PLATET).

### **5) Autres activités**

- Présidence du Comité d'Orientation du Réseau National de Recherche en Télécommunications (M. NOBLANC).
- Présidence du Comité d'Orientation du Réseau National de Recherche et d'Innovation en Technologies Logicielles (M.ROUCAIROL).
- Présidence du Conseil Scientifique du GET (M. PETIT).
- Participation au Conseil National des Postes et Télécommunications (M. LESTRADE).
- Auditeurs techniques en télécommunications auprès du Comité français d'accréditation (MM. PLATET - POULIQUEN).

- Mission EURO (M. MALET).
- Membre du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique (ESIEE) (M. MERLIN).
- Membre du Conseil d'Ecole de l'ENST (Paris) (M. LE CHEVILLER).  
Membre du Conseil d'Ecole de l'ENST (Brest) (M. PETIPAS).  
Membre du Conseil d'Ecole de l'INT (M. BARBOUX).
- Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) (M. CHENARD).
- Rapporteurs spécialisés auprès du comité des prix de revient des fabrications d'armement (M. HELBERT, PETIPAS, PLATET).
- Membre de la commission spécialisée de technologie et de néologie des télécommunications (M. SCHWARTZ).
- Représentant du Ministère au Comité technique de l'électricité (M. POULIQUEN).
- Commissaire du gouvernement auprès de l'association française pour le Nomme Internet en Coopération (M. MERLIN).
- Présidence de la Commission de terminologie de l'académie des sciences (M. PETIT).
- Vice-président de la commission de l'environnement de l'académie des sciences (M. PETIT).
- Membre de la commission consultative du développement technologique au MENRT (M. PETIT).
- Membre du Conseil scientifique de la MTIC – Mission interministérielle de soutien technique pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'administration – (M. MERLIN).
- Membre du Comité d'hygiène et de Sécurité de l'Agence Nationale des Fréquences (M. LE CHEVILLER).